

29) 4) Révision du projet d'aménagement de SAINT-DENIS.

M. GALLARD donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je crois devoir appeler votre particulière attention sur le fait que par suite de l'expansion démographique intéressant la Commune de Saint-Denis, expansion largement supérieure aux prévisions les plus raisonnables, les possibilités contenues dans le projet d'aménagement de Saint-Denis, étudié en 1959 et promulgué en 1960, sont dépassées et qu'il convient de procéder à la révision de ce plan. Déjà le Conseil Municipal s'était préoccupé de demander qu'une étude soit faite, sous forme de plan directeur d'urbanisme, pour le secteur de "SAINTE-GLOTTILDE".

Il s'avère indispensable de penser à aménager, en vue de le rendre propre à l'habitat groupé, l'ensemble du secteur compris entre le Butor et la Rivière des Pluies et de réétudier également la possibilité de densifier le centre urbain actuel.

Je vous propose, en conséquence :

- 1°) que soit demandé officiellement au Ministre de la Construction, au titre de l'article 7 du Décret N°46-1496 du 18 Juin 1946 (circonstances exceptionnelles) de décider la révision du projet d'aménagement actuel ;
- 2°) que l'Homme de l'Art chargé de la nouvelle étude soit M. ALLAIRE, Urbaniste sous contrat du Ministère de la Construction, déjà chargé de l'ensemble des études d'urbanisme à effectuer dans le Département ;
- 3°) que l'on profite de cette circonstance pour que l'étude relative à l'extension de la ville, dans sa partie Sud-Est, soit également traitée sous la forme d'un projet d'aménagement complet au lieu d'un simple projet directeur d'urbanisme.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.